



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

N° de la demande : 2011-4665
Demande : Nouvelles étiquettes ou modifications des étiquettes d'un produit –
Nouveaux ravageurs
Produit : Fongicide 0.72% Prophesy on DG Pro de Anderson
Numéro d'homologation : 29951
Matières actives (m. a.) : Propiconazole (PON)
N° de document de l' ARLA : 2135728

But de la demande

La présente demande vise à homologuer l'inscription des allégations suivantes d'utilisation sur le gazon en plaques dans l'étiquette du fongicide 0.72% Prophesy on DG Pro de Anderson : lutte contre l'antracnose (*Colletotrichum graminicola*), le fil rouge (*Laetisaria fuciformis*), la tache foliaire ou helminthosporienne (*Bipolaris spp.*, *Drechslera spp.*), la tache estivale (*Magnaporthe poae*), les moisissures nivéales telles que la moisissure rose des neiges (*Microdochium nivale*), la fusariose (*Microdochium nivale*), et la tache jaune (*Rhizoctonia cerealis*).

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation sanitaire n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Des renseignements sur l'historique d'utilisation du produit sur le gazon en plaques ont été présentés pour étayer l'ajout d'allégations de lutte contre l'antracnose, le fil rouge, la tache foliaire et la tache helminthosporienne, la tache estivale, les moisissures nivéales telles que la moisissure rose des neiges et la tache due à la fusariose, la tache jaune, dans l'étiquette du fongicide 0.72% Prophesy on DG Pro de Anderson. Trois spécialistes du gazon en plaques ont fourni des renseignements sur l'efficacité du produit Prophesy 0.72G utilisé aux États-Unis contre la tache brune et les moisissures rose et grise des neiges. Les experts en matière de gazon en plaques ont signalé que le fongicide Prophesy 0.72G permet de lutter efficacement contre la tache brune lorsqu'il est appliqué conformément aux indications. L'efficacité est comparable aux normes de l'industrie. Ils ont également signalé une lutte efficace contre les moisissures nivéales; les doses appliquées pour répondre à ces maladies hivernales sont toutefois nettement inférieures à celles qui sont proposées pour le fongicide 0.72% Prophesy on DG Pro de Anderson. Les conditions hivernales différentes au Canada et aux États-Unis expliquent la nécessité d'utiliser une dose plus forte pour lutter contre les moisissures nivéales. Une évaluation

indépendante réalisée par l'University of Kentucky à propos des fongicides appliqués sur le gazon en plaques a aussi attesté que, dans la plupart des expériences examinées, le propiconazole présente une efficacité uniformément bonne à excellente ou modérée à bonne pour la majorité des utilisations proposées. Il n'existe pas au Canada ou aux États-Unis d'antécédents de phytotoxicité sur le gazon en plaques résultant de l'emploi de produits contenant du propiconazole, y compris Prophesy 0.72G. La technologie de dispersion de granulés présente des avantages pour les préposés à l'entretien du gazon en plaques, notamment parce qu'elle est facile à utiliser, évite la dérive liée à la pulvérisation et permet l'application à des secteurs non accessibles par les pulvérisateurs placés au sol. Si elle est bien appliquée, cette technologie devrait présenter une efficacité équivalente à celle des formules liquides.

Si on se fonde sur les antécédents d'utilisation des produits contenant du propiconazole au Canada et aux États-Unis, y compris des produits Prophesy et Banner, le fongicide 0.72% Prophesy on DG Pro de Anderson est considéré comme équivalent sur le plan biologique aux produits antérieurs. Les allégations proposées peuvent donc être extrapolées des allégations précédentes et appliquées au fongicide 0.72% Prophesy on DG Pro de Anderson aux doses et aux moments proposés. L'information sur la valeur présentée par le demandeur répond également aux exigences de données associées aux conditions d'homologation du fongicide 0.72% Prophesy on DG Pro de Anderson.

Conclusion

Après avoir examiné les renseignements fournis sur le fongicide 0.72% Prophesy on DG Pro de Anderson, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) conclut que ces renseignements sont suffisants pour permettre l'ajout des allégations supplémentaires d'emploi pour le gazon en plaques sur l'étiquette du produit. Les conditions associées à l'homologation complète de ce produit sont maintenant remplies.

Références

PMRA #	Reference Title
2109970	2011, Description of Pest Problem, DACO: 10.2.2
2109975	2011, Efficacy Summary, DACO: 10.2.3.1
2109979	2011, Non-safety adverse effects, DACO: 10.3.2
2109988	2011, Summary - adverse effects, DACO: 10.3.1
2109991	2011, Value Summary, DACO: 10.1
2194634	2012, Agricultural Use History - Snowmold, DACO: 10.6
2194635	2012, Agricultural Use History - Snowmold, DACO: 10.6
2194636	2012, Agricultural Use History - Snowmold, DACO: 10.6
2194638	2012, Agricultural Use History - Brown Patch, DACO: 10.6
2194639	2012, Agricultural Use History - Brown Patch, DACO: 10.6
2194640	2012, Agricultural Use History - Brown Patch, DACO: 10.6
2194641	2012, Agricultural Use History - Comparison of the proposed and foreign registered use pattern, DACO: 10.6
2194643	2012, Efficacy Rationale, DACO: 10.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.